



## COMMUNE DE CHÉNENS

### PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 3 SEPTEMBRE 2020

#### PROVISOIRE

Date	3 septembre 2020
Heure :	20h00 – 21h47
Lieu :	Auberge du Chêne, Chénens
Présidence :	Madame Marianne Dey, Syndique
Procès-verbal :	Lorane Pasquier, Secrétaire communale
Ordre du jour :	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 19 décembre 2019 – Pour approbation</li><li>2. Comptes 2019<ol style="list-style-type: none"><li>2.1. Présentation des comptes de fonctionnement</li><li>2.2. Présentation des comptes d'investissements</li><li>2.3. Rapport de l'Organe de révision et de la Commission financière</li><li>2.4. Approbation des comptes</li></ol></li><li>3. Crédits d'investissement<ol style="list-style-type: none"><li>3.1. Reprise de matériel fixe à l'Auberge du Chêne – Pour approbation</li><li>3.2. Equipement pour art. RF 945 – Pour approbation</li><li>3.3. Crédit d'étude pour l'introduction d'une zone 30km/h – Pour approbation</li></ol></li><li>4. Règlement scolaire – Approbation des modifications</li><li>5. Commission des naturalisations – Election d'un nouveau membre</li><li>6. Composition du Conseil communal – Nombre de membres pour législature 2021 – 2026</li><li>7. Reprise des infrastructures du quartier Pré d'Ouvry</li><li>8. Divers</li></ol>
Scrutateurs :	Madame Joëlle Nicolet-Piccand (côté terrasse : 2 tables et chaises rangée de gauche) Monsieur Nicolas Schroeter (côté train : table et chaises rangée de droite + Conseil communal)
Excusés :	Madame Nicole Muller Monsieur Monsieur Stephan Helsen Monsieur Marcel Delley Madame et Monsieur Lucienne et Christian Morel Madame et Monsieur Hélène et Pascal Cudré-Mauroux Monsieur Ivo Crmaric
Convocation	Par publication dans Feuille officielle No. 31 du 31 juillet 2020 Par tous-ménages (distribution le 05.08.2020) Par affichage au pilier public (publication le 23.07.2020) Sur le site internet <a href="http://www.chenens.ch">www.chenens.ch</a> (publication le 22.07.2020)
Présents :	2 tables et chaises rangée de gauche : 47 personnes Table et chaises rangée de droite + Conseil communal : 23 personnes 70 citoyennes et citoyens habilités à voter <i>La Secrétaire communale ainsi que la caissière n'ont pas le droit de vote.</i>

Madame Marianne Dey, Syndique, ouvre la séance à 20h00 et salue toutes les personnes présentes. Elle précise que toutes les mesures ont été prises afin de respecter les normes sanitaires demandées en raison du Covid-19 (distanciation sociale ainsi que désinfectant et masques à disposition).

En préambule, elle précise encore la répartition provisoire des dicastères qui a été effectuée suite à la démission et Monsieur Eric Bovet.

- Madame Carmen Landolt Läubli reprend les finances
- Monsieur Olivier Guyot reprend les constructions
- Madame Marianne Dey reprend les forêts et les terres communales

Tous les documents relatifs à l'Assemblée communale pouvaient être consultés au bureau communal dans les 10 jours précédant l'Assemblée communale, ou sur le site internet [www.chenens.ch](http://www.chenens.ch), rubrique « actualités ».

Il n'y a aucune remarque concernant la convocation et l'ordre du jour.

## **1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 19 décembre 2019 – Pour approbation**

Le procès-verbal n'est pas lu, étant donné qu'il était à disposition à l'administration communale 10 jours avant l'Assemblée et publié sur le site internet de la commune.

### **Questions :**

Il n'y a aucune question de la part de l'Assemblée communale, de ce fait, Madame Marianne Dey propose de passer au vote.

**Vote : Le procès-verbal est approuvé à la grand majorité (68 voix pour et 1 abstention).**

Madame Marianne Dey remercie l'Assemblée communale pour la confiance accordée et remercie Madame Lorane Pasquier pour la rédaction du procès-verbal.

## **2. Comptes 2019**

Madame Marianne Dey informe que l'intégralité des comptes était disponible auprès de l'administration communale ainsi que sur le site internet [www.chenens.ch](http://www.chenens.ch). Quelques exemplaires se trouvent sur les tables. Les comptes ont été contrôlés par l'organe de révision, la fiduciaire Gefid Conseils SA (anciennement Fiduciaire Jordan). Leur rapport a été publié sur notre site. Quelques exemplaires se trouvent également sur les tables.

Madame Marianne Dey cède la parole à Madame Carmen Landolt Läubli pour la présentation des comptes.

### **2.1. Présentation des comptes de fonctionnement**

Les résumés des comptes 2019 ayant été transmis à la population par le biais d'un tout-ménage et pouvant être consultés dans leur intégralité sur le site internet de la commune ou sur demande au bureau communal, Madame Carmen Landolt Läubli donne lecture des chapitres comptables des comptes de fonctionnement dont les totaux sont les suivants :

- Produits : CHF 3'941'613,95
- Charges : CHF 3'854'012,08

→ Soit un bénéfice de CHF 87'601,87

Désignation	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 ADMINISTRATION	602'317.20	197'142.20	531'970.00	203'520.00	559'166.65	209'991.10
1 ORDRE PUBLIC	329'426.60	285'567.75	261'349.00	226'429.00	364'647.90	331'505.95
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	935'383.70	14'490.80	968'070.00	6'500.00	930'390.00	8'089.20
3 CULTE, CULTURE ET LOISIRS	57'669.95	240.50	54'650.00		44'647.60	338.00
4 SANTE	304'350.85	5'314.35	308'240.00	3'000.00	296'067.70	7'992.45
5 AFFAIRES SOCIALES	479'409.45	29'890.70	492'430.00	1'000.00	502'313.45	47'960.75
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	183'342.95	48'713.45	199'710.00	47'200.00	188'815.05	42'504.10
7 PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	558'741.70	543'559.30	523'800.00	502'400.00	429'518.10	433'971.75
8 ECONOMIE	9'147.60	1'251.55	5'170.00		5'466.95	
9 FINANCES ET IMPOTS	394'222.08	2'815'443.35	246'940.00	2'573'250.00	412'330.96	2'773'909.95
TOTALISATION	3'854'012.08	3'941'613.95	3'592'329.00	3'563'299.00	3'733'364.36	3'856'263.25
Résultat	87'601.87			29'030.00	122'898.89	

## 2.2. Présentation des comptes d'investissements

Madame Carmen Landolt Läubli donne lecture de la récapitulation des comptes d'investissements 2019 ainsi que du bilan.

- Total des charges : CHF 732'327,90
- Total des produits : CHF 28'466,70

→ Excédent de charges : CHF 703'861,20

Désignation	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>0 ADMINISTRATION</b>	<b>710.80</b>		<b>5'000.00</b>		<b>7'779.45</b>	
02 Administration générale	710.80		5'000.00		7'779.45	
<b>1 ORDRE PUBLIC</b>	<b>150.00</b>		<b>70'000.00</b>			
15 Militaire	150.00		70'000.00			
<b>2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION</b>	<b>10'033.90</b>		<b>13'000.00</b>		<b>11'756.20</b>	
29 Administration scolaire	10'033.90		13'000.00		11'756.20	
<b>6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS</b>	<b>43'151.70</b>		<b>131'000.00</b>		<b>94'008.35</b>	<b>2'840.60</b>
62 Routes communales et génie-civil	43'151.70		131'000.00		94'008.35	2'840.60
<b>7 PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>564'161.15</b>	<b>28'466.70</b>	<b>1'793'000.00</b>	<b>20'000.00</b>	<b>70'617.35</b>	<b>20'198.25</b>
70 Approvisionnement en eau	193'449.60	-761.40	1'000'000.00	10'000.00	21'234.55	17'978.25
71 Protection des eaux	75'649.15	29'228.10	337'000.00	10'000.00	1'110.00	2'220.00
72 Ordures ménagères	247'977.40		400'000.00		16'512.80	
79 Aménagement du territoire	47'085.00		56'000.00		31'760.00	
<b>9 FINANCES ET IMPOTS</b>	<b>114'120.35</b>		<b>207'400.00</b>		<b>28'075.30</b>	<b>6'100.00</b>
<b>94 Finances</b>	<b>114'120.35</b>		<b>207'400.00</b>		<b>28'075.30</b>	<b>6'100.00</b>
942 Immeubles du patrimoine financier	114'120.35		207'400.00		28'075.30	6'100.00

## 2.3. Rapport de l'Organe de révision et de la Commission financière

Monsieur Jonathan Roulin, membre de la Commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière, qui propose d'approuver les comptes tels que présentés ainsi que les 3 budgets d'investissement prévus à l'ordre du jour. Le rapport de l'organe de révision propose également d'approuver les comptes 2019. Les 2 documents seront joints au présent procès-verbal.

### Questions :

Il n'y a aucune question de la part de l'Assemblée communale, de ce fait, Madame Marianne Dey propose de passer au vote.

## 2.4. Approbation des comptes

Madame Marianne Dey remercie Monsieur Eric Bovet qui a préparé le bouclage des comptes, Madame Carmen Landolt Läubli pour la présentation, Madame Corinne Di Domenico, Caissière communale, ainsi que la Commission financière.

Madame Marianne Dey propose de passer au vote à main levée.

**Vote : Les comptes 2019 sont approuvés à l'unanimité (66 voix pour). Le Conseil communal n'a pas le droit de voter les comptes.**

Madame Marianne Dey remercie l'Assemblée communale pour la confiance accordée.

## 3. Crédits d'investissement

### 3.1. Reprise de matériel fixe à l'Auberge du Chêne – Pour approbation

#### Informations figurant dans le bulletin communal :

*Dans le cadre des discussions relatives au changement de tenancier de l'Auberge du Chêne, le Conseil communal a jugé opportun de reprendre une partie du matériel fixe de cuisine et de certains aménagements extérieurs installés par Monsieur Zanni au cours des dernières années.*

<b>Total de l'investissement</b>		<b>CHF 50'000.00</b>
Amortissement	15%	CHF 7'500.00
Intérêts (taux de référence)	4%	CHF 2'000.00
<b>Total charges annuelles</b>		<b>CHF 9'500.00</b>

*Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement, ainsi que le financement par emprunt.*

La Commission financière émet un préavis positif pour les 3 investissements prévus à l'ordre du jour.

#### Compléments d'informations :

Monsieur Olivier Guyot complète qu'un inventaire du matériel a été établi par le Service romand d'estimation. Le montant définitif sera certainement légèrement en dessous du budget voté.

#### Questions :

Monsieur Denis Chardonnens demande ce qu'il se passe en cas de refus de la part de l'Assemblée communale. Monsieur Zanni repart avec son matériel ?

Monsieur Olivier Guyot répond qu'évidemment l'Assemblée communale peut refuser cet investissement. Il ne faut cependant pas oublier que la population profite de la terrasse et des installations du restaurant. Par la suite, le Service cantonal de l'hygiène devra encore passer afin de vérifier l'état de la cuisine, qui devra subir quelques changements. Il s'agit de matériel d'occasion qui nous l'espérons, tiendra encore un moment.

Madame Marianne Dey informe que nous avons reçu plusieurs candidats, malgré la crise sanitaire, et que la plupart, déjà tenanciers, ont fait remarquer qu'il était actuellement de coutume que le matériel et mobilier fassent partie intégrante du bâtiment. Elle rappelle que dans les années 1970-1980, les appartements étaient loués sans équipement, il fallait arriver avec son potager, frigo, etc. Elle précise encore que les besoins ont changé, il ne s'agit plus d'un simple bistrot de village.

Il n'y a aucune autre question de la part de l'Assemblée communale, de ce fait, Madame Marianne Dey propose de passer au vote à main levée.

**Vote : L'investissement est approuvé à l'unanimité (70 voix pour).**

Madame Marianne Dey remercie l'Assemblée communale pour la confiance accordée.

### **3.2. Equipement pour art. RF 945 – Pour approbation**

#### **Informations figurant dans le bulletin communal :**

*Le Conseil communal est en discussion depuis plusieurs mois avec un particulier de la région concernant un projet de ferme pédagogique sur la parcelle art. RF 945. Le concept général prévoit la mise sur pieds d'un lieu adapté et sécurisé pour la découverte des animaux de la ferme par les écoles, les familles, etc.*

*Pour ce faire, le Conseil communal doit établir un plan d'équipement de détail (PED) afin d'équiper le terrain. Par la suite, le terrain sera loué selon les termes fixés avec le locataire.*

<b>Total de l'investissement</b>		<b>CHF 200'000.00</b>
Amortissement	4%	CHF 8'000.00
Intérêts (taux de référence)	4%	CHF 8'000.00
<b>Total charges annuelles</b>		<b>CHF 16'000.00</b>

*Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement, ainsi que le financement par emprunt.*

#### **Compléments d'informations :**

Monsieur Christian Demole complète qu'un montant de CHF 800.-/mois est prévu pour la location du terrain équipé.

Madame Carmen Landolt Läubli précise que le taux d'amortissement prévu par la loi sur les communes pour ce projet est de 4%, et non de 15% comme l'annonçait la convocation à l'Assemblée communale. Cela diminue ainsi nos charges annuelles.

La Commission financière émet un préavis positif pour cet investissement.

#### **Questions :**

Monsieur Claude Defferrard informe que l'Institut agricole Grangeneuve (IAG) construit une nouvelle ferme. Notre village se situant en plein campagne, avec de nombreuses fermes dans les environs, il ne trouve pas utile d'investir pour un tel projet.

Monsieur Christian Demole précise qu'il s'agit actuellement d'un projet de ferme pédagogique mais il se pourrait dans 20 ans que le terrain soit affecté à une autre activité.

Monsieur Alfred Defferrard demande en quoi consiste exactement un équipement.

Monsieur Christian Demole répond que cela comprend l'aménagement souterrain pour l'adduction d'eau et l'évacuation d'eau ainsi que la route/chemin d'accès en gravier gras.

Monsieur Benoît Menoud demande pour combien de temps le futur exploitant (Monsieur Florian Gobet) s'est engagé ?

Monsieur Christian Demole répond pour une durée de 20 à 30 ans.

Monsieur Lucien Felder relève que le terrain se situe dans une zone de captage 3 et demande s'il n'y a pas de risques d'écoulement (déjections du bétail).

Monsieur Christian Demole répond que le point a déjà été clarifié avec notre ingénieur, des canalisations spécifiques sont prévues pour éviter une telle situation.

Monsieur Jean-François Morel demande quelle est la zone d'affectation de ce terrain. Pourquoi y implanter une exploitation agricole alors que l'on pourrait y voir se développer une industrie. Avec une telle infrastructure, il s'agit d'un terrain que nous ne pourrions plus vendre, et le prix du terrain est bien différent.

Monsieur Christian Demole répond qu'il s'agit bien d'une zone artisanale et qu'il ne serait pas possible, selon la loi, de prévoir un tel projet sur une zone agricole, car il s'agit malgré tout d'une activité commerciale. Il complète en précisant que le Conseil communal n'a pas l'intention de vendre le terrain.

Monsieur Denis Chardonnens demande s'il sera possible de faire opposition dans le cas où le Conseil communal décide un jour de vendre le terrain pour une zone industrielle. Il rejoint les arguments de Monsieur Jean-François Morel et précise que la même demande avait été formulée à la Commune d'Autigny, qui avait refusé d'entrer en matière.

Monsieur Christian Demole répond que ces terres sont louées, Monsieur Florian Gobet en reste locataire.

Monsieur Jean-Nicolas Bays demande quelle est la superficie de la parcelle. Dans le cas d'un abandon du projet, cette parcelle pourrait être affectée à un commerce ou une industrie ?

Monsieur Christian Demole répond que la parcelle fait environ 2300 m<sup>2</sup> et qu'en effet, avec l'équipement standard prévu, il est tout à fait possible d'affecter ce terrain à toute autre activité.

Madame Marianne Dey complète que dans le futur plan d'aménagement local (PAL), cette zone est prévue pour de la détente et du sport. Il n'est d'ailleurs pas impossible que le terrain de foot et le mini-golf y soient transférés. Mais évidemment il ne s'agit que de projets futurs car le PAL est actuellement en cours d'enquête préalable auprès du Canton.

Il n'y a aucune autre question de la part de l'Assemblée communale, de ce fait, Madame Marianne Dey propose de passer au vote à main levée.

**Vote : L'investissement est approuvé à grande majorité (44 voix pour, 11 voix contre et 10 abstentions).**

Madame Marianne Dey remercie l'Assemblée communale pour la confiance accordée.

### **3.3. Crédit d'étude pour l'introduction d'une zone 30km/h – Pour approbation**

#### **Informations figurant dans le bulletin communal :**

*En mars 2020, le Conseil communal a reçu un courrier, muni de 93 signatures, demandant l'introduction de zones 30km/h dans différents quartiers résidentiels du village. Les signataires estiment en effet que la sécurité de la population, notamment des plus jeunes, n'est pas assurée dans les quartiers d'habitation.*

*Pour donner suite à cette demande, le Conseil communal a mandaté un bureau d'experts afin de lancer une étude de faisabilité.*

<b>Total de l'investissement</b>		<b>CHF 9'500.00</b>
Amortissement	15%	CHF 1'425.00
Intérêts (taux de référence)	4%	CHF 380.00
<b>Total charges annuelles</b>		<b>CHF 1'805.00</b>

*Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement, ainsi que le financement par emprunt.*

#### **Compléments d'informations :**

Monsieur Olivier Guyot précise qu'il s'agit bien d'un crédit d'étude afin de voir quelles sont les mesures qui pourraient être envisagées. En finalité, il appartiendra au Canton de donner son aval sur le projet, avant une éventuelle réalisation. Monsieur Olivier Guyot imagine que la fréquentation nombreuse de l'Assemblée de ce soir est en partie liée à ce point. Il a d'ailleurs reçu un téléphone d'une personne ne pouvant prendre part aux débats de ce soir mais qui souhaitait savoir s'il était possible de voter par avance.

La Commission financière émet un préavis positif pour cet investissement.

#### **Questions :**

Madame Fatima Rey demande pourquoi se contenter d'une zone 30km/h alors que l'on pourrait imaginer du 10km/h. Car en effet, 30km/h dans un quartier, c'est déjà très rapide.

Monsieur Olivier Guyot prend acte de l'avis personnel de Madame Fatima Rey. Peut-être que d'autres penseront qu'une route 50km/h n'est pas assez rapide pour traverser un village. Cependant, pour le secteur spécifiquement de la Route des Gottes, où des agriculteurs doivent passer avec des machines, une zone 30km/h paraît être une moyenne raisonnable. Il se pourrait que l'étude donne d'autres pistes. Il précise encore une fois qu'il s'agit dans un 1<sup>er</sup> temps de mener une étude.

Monsieur Benoit Menoud demande si le fait de lancer une étude est source d'une obligation légale ou simplement une volonté du Conseil communal.

Monsieur Olivier Guyot répond que lors de chaque modification de trafic, le Canton doit donner son avis. Pour ce faire, un projet global doit lui être présenté, la raison du crédit

d'étude soumis au vote ce soir. Il explique avoir demandé au Canton l'autorisation de marquer une bande longitudinale au sol le long de la route de la Gare, afin de sécuriser le passage des piétons. Celle-ci a été refusée, faute de projet, et également dans l'attente de la modification du quartier.

Monsieur Benoît Menoud a entendu que la pétition (citée plus haut) englobait la Route des Gottes mais également d'autres quartiers dans le haut du village. Il est d'avis qu'une telle étude se justifie dans le cas où elle englobe tout le village, et pas seulement une partie.

Monsieur Olivier Guyot répond que l'étude s'étendra justement à l'ensemble du village. Cela ne signifie cependant pas que chaque quartier pourra bénéficier d'une ou l'autre mesure.

Monsieur Michael Haslebacher soutient Monsieur Guyot dans ses explications. En effet, après renseignements obtenus, la commune a l'obligation de mener une étude de faisabilité. Son courrier de mars demandait des mesures pour le haut du village, mais évidemment que l'étude s'articulera sur tout le territoire. Il remercie ses voisins d'être présents si nombreux ce soir pour soutenir le projet et remercie également le Conseil communal pour la démarche.

Monsieur Lucien Felder demande si le crédit d'étude est approuvé ce soir, est-ce que la population aura encore l'occasion de se prononcer sur les aménagements proposés, lors d'une prochaine Assemblée communale. Il rappelle que la Route des Gottes donne accès à une surface agricole de plus de 100 hectares. Certaines machines qui empruntent cette route mesurent plus de 3.5m de large, sans compter les dos d'ânes qui rendent la circulation difficile et dangereuse lorsque les remorques sont chargées et qui accessoirement provoquent du bruit.

Monsieur Olivier Guyot précise que si le crédit d'étude est approuvé ce soir, il faudra dans un 2<sup>ème</sup> temps que la population se prononce sur les mesures proposées. Il prend bien en considération la remarque relative aux agriculteurs. Le Conseil communal est conscient qu'ils doivent pouvoir continuer de travailler, c'est aussi la raison pour laquelle les dos d'ânes ne seront pas privilégiés. En l'état actuel, rien n'a encore été prévu ou discuté.

Monsieur Jonathan Roulin informe que peu importe la vitesse indiquée sur le panneau, il faut rouler en fonction de la visibilité, et le rappelle à ses voisins et habitants du village. Les zones 30km/h sont actuellement à la mode, mais illégales dans la plupart des cas. Il s'agit en effet de normes très restrictives, avec des aménagements à prévoir et cela peut parfois poser des problèmes. Il propose l'idée de prévoir des tronçons 30km/h avec de simples panneaux à répéter à chaque intersection, ainsi, il existe une base légale pour sanctionner. Car en effet, si la zone 30km/h n'est pas exactement dans les règles de l'art, la police n'intervient pas, et il peut le confirmer par son expérience quotidienne. L'investissement pour cette alternative avec panneaux est bien moindre.

Monsieur Olivier Guyot prend acte de la proposition.

Monsieur Denis Chardonnens demande pourquoi le Canton doit intervenir, alors qu'il s'agit de routes communales. Il rappelle ce panneau 50km/h au milieu du village, qui est provisoire depuis 33 ans. Il faut faire quelque chose, avant qu'il y ait un accident.



Monsieur Olivier Guyot répond qu'il s'agit en effet de routes communales. Comme il s'agit d'une mise à l'enquête, il faut passer par le Canton. Il est également d'avis qu'il faudrait entreprendre quelque chose pour le panneau au milieu du village.

Monsieur Jean-Nicolas Bays estime assez logique de lancer une étude de faisabilité car les zones 30km/h exigent certains critères pour être acceptées par le Canton. Et ce montant soumis au vote n'est pas excessif en comparaison du montant voté précédemment.

Madame Marianne Dey espère bien que ce projet pourra aboutir, pour la sécurité de chacun.

Il n'y a aucune autre question de la part de l'Assemblée communale, de ce fait, Madame Marianne Dey propose de passer au vote à main levée.

**Vote : L'investissement est approuvé à grande majorité (51 voix pour, 16 voix contre, 3 abstentions).**

Madame Marianne Dey remercie l'Assemblée communale pour la confiance accordée.

Madame Joëlle Nicolet-Piccand suggère qu'avant la zone 30km/h, il faudrait commencer par interdire le parcage sur les trottoirs.

Madame Marianne Dey répond qu'il s'agit d'une problématique connue. Des mesures ont été prises en écrivant aux propriétaires concernés et en faisant intervenir la police. Elle précise encore qu'un urbaniste avait justement proposé de prévoir des places de parc sur la route, idée évidemment pas retenue.

#### **4. Règlement scolaire – Approbation des modifications**

##### ***Informations figurant dans le bulletin communal :***

*Faisant suite à plusieurs motions demandant des modifications de la loi scolaire sur des questions d'organisation et à la jurisprudence du Tribunal fédéral qui a rappelé le droit à un enseignement de base suffisant et gratuit, plusieurs articles de la loi cantonale scolaire ont été modifiés au printemps 2019.*

*Découlant de cette situation, les communes ont été appelées à modifier leur règlement scolaire dans ce même sens. Le règlement scolaire de la Commune de Chénens a été adapté sur la base du règlement-type. Les modifications, approuvées par les services cantonaux, se présentent comme suit :*

- *Préambule, modification du cadre légal*

*Ajout de la mention suivante :*

*Cette ordonnance sera remplacée par l'ordonnance du 24 septembre 2019 fixant des montants maximaux facturables dans le cadre de la scolarité obligatoire (RSF 411.0.16), version entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2020.*

- *Article 5, modification de la marge et de l'article*

*Suppression du texte (al. 1, 2 et 3) :*

*<sup>1</sup> Une contribution est demandée aux parents pour couvrir les frais des fournitures scolaires et de certaines activités scolaires, déplacements y relatifs inclus.*

<sup>2</sup> Cette contribution est définie par le Conseil communal. Elle se base sur un forfait et se monte, au maximum, à 300 francs par élève et par année scolaire

<sup>3</sup> Un montant forfaitaire maximal de 400 francs par élève et par année scolaire peut être facturé en plus afin de couvrir les frais d'une semaine thématique, d'une semaine verte ou d'un camp. Des subventions peuvent être accordées selon un barème établi par la commune.

Remplacé par :

<sup>1</sup> Une contribution peut être demandée aux parents pour couvrir les frais de repas de leurs enfants lors de certaines activités scolaires, telles que les journées sportives, les activités culturelles, les excursions ou les camps.

<sup>2</sup> Cette contribution est définie par le Conseil communal. Elle se monte au maximum à CHF 16.- par jour et par élève.

- Article 6

Suppression du texte (al. 2) :

<sup>2</sup> Cette participation correspond au montant effectif de la participation demandée par le cercle scolaire d'accueil mais, au maximum, à 1000.- francs par élève et par année scolaire.

Remplacé par :

<sup>2</sup> Cette participation correspond au montant effectif de la participation demandée par le cercle scolaire d'accueil mais, au maximum, à CHF 3'000 par élève et par année scolaire. Si l'école fréquentée est la Freie öffentliche Schule Freiburg (FOSF), le montant facturable aux parents est d'au maximum 5'000 francs par élève et par année scolaire.

- Article 8, al. 1

Suppression du mot « fourniture », étant donné que celles-ci sont désormais à charge de l'Etat.

- Article 14 : modification du vocabulaire de l'article

Suppression du texte :

Tarif des redevances, Le Conseil communal édicte un tarif des taxes et participations prévues dans le présent règlement dans les limites fixées par ce dernier pour chaque type de redevance et en accord avec la convention intercommunale.

Remplacé par :

Tarif des contributions, Le Conseil communal édicte un tarif des différentes contributions prévues dans le présent règlement dans les limites fixées par ce dernier.

### Questions :

Il n'y a aucune question de la part de l'Assemblée communale, de ce fait, Madame Marianne Dey propose de passer au vote à main levée.

**Vote : Les modifications sont approuvées à grande majorité (69 voix pour et 1 abstention).**

Madame Marianne Dey remercie l'Assemblée communale pour la confiance accordée.

## 5. Commission des naturalisations – Election d'un nouveau membre

### Informations figurant dans le bulletin communal :

*Suite à la démission de Monsieur Charles Henri Oberson, un poste au sein de la commission des naturalisations doit être repourvu.*

*Conformément à l'art. 43 sur la loi sur le droit de cité fribourgeois et à l'art. 10 du règlement communal sur le droit de cité communal, la Commission des naturalisations est composée de 5 membres.*

*Actuellement, elle est composée de Mesdames Isabel Baumgartner, Marianne Dey (Syndique) et Nicole Muller et Monsieur Jean-Claude Haslebacher.*

*Les personnes intéressées peuvent déposer leur candidature jusqu'au mercredi 2 septembre 2020 à 12h00 auprès de l'administration communale. A ces candidatures viendront s'ajouter les personnes qui se présenteront lors de l'Assemblée communale.*

Le Conseil communal propose la candidature de Monsieur Joseph Pittet.

Monsieur Joseph Pittet se présente. Il habite Chénens depuis 2012, est marié et papa de 4 enfants, dont 2 habitent avec lui et son épouse. Il travaille aux chemins de fer.

### Questions :

Madame Marianne Dey demande s'il y a des questions ou d'autres candidatures.

Madame Fatima Rey souhaite proposer sa candidature. Elle habite Chénens depuis 6 ans, fait partie de l'association La Cachette, a créé Chénens Beach. Elle est intervenante sociale, éducatrice et a travaillé en milieu carcéral. A également collaboré avec le service de la migration. Elle est chargée de cours pour les agents de détention.

Il n'est fait état d'aucune autre candidature, de ce fait, Madame Marianne Dey propose de passer à l'élection par bulletin secret.

**Résultat du vote : Monsieur Joseph Pittet est élu avec 49 voix. Madame Fatima Rey obtient 17 voix. 5 bulletins sont blancs.**

Madame Marianne Dey remercie l'Assemblée communale pour la confiance accordée et félicite Joseph Pittet pour son élection. Elle remercie également Madame Fatima Rey pour son engagement et compte sur elle au printemps prochain pour la nouvelle législature.

L'Assemblée communale félicite Monsieur Joseph Pittet par ses applaudissements.

## 6. Composition du Conseil communal – Nombre de membres pour législature 2021 – 2026

### Informations figurant dans le bulletin communal :

*L'article 54 de la loi sur les communes prévoit la composition du Conseil communal de la manière suivante :*

- *5 membres dans les communes de moins de 600 habitants*
- *7 membres dans les communes de 600 à 1200 habitants*
- *9 membres dans les communes de plus de 1200 habitants*

*Tout changement du nombre de conseillers communaux ne peut intervenir que par le biais d'une décision de l'Assemblée communale.*

*Dès lors, en vue des prochaines élections communales qui auront lieu au printemps 2021, le Conseil communal propose de maintenir à 5 le nombre de Conseillers communaux pour la prochaine législature.*

**Questions :**

Il n'y a aucune question de la part de l'Assemblée communale, de ce fait, Madame Marianne Dey propose de passer au vote à main levée.

**Vote : L'objet est approuvé à grand majorité (69 voix pour).**

Madame Marianne Dey remercie l'Assemblée communale pour la confiance accordée.

## **7. Reprise des infrastructures du quartier Pré d'Ouvry**

**Informations figurant dans le bulletin communal :**

*Le Conseil communal propose à l'Assemblée d'accepter la reprise des infrastructures du quartier Pré d'Ouvry. Cette reprise comprend : les canalisations des eaux claires et des eaux usées, ainsi que les chambres, la conduite principale de l'eau potable, les hydrantes, l'éclairage public ainsi que la route de desserte aux habitations.*

*Les frais relatifs à l'inscription de la route au Registre foncier seront à la charge du propriétaire.*

Les infrastructures de ce quartier étant terminées depuis l'an dernier par la pose du tapis final, la commune reprend, comme à l'accoutumée, les infrastructures de quartier.

**Questions :**

Monsieur Olivier Guyot précise que des contrôles caméra ont été effectués. Une servitude a également été signée avec les propriétaires concernés pour une zone d'accotement.

Monsieur Patrick-Pierre Macherel, ayant un intérêt particulier pour ce dossier, se récuse.

Monsieur Jean-Marie Piccand demande où se situe le quartier.

Monsieur Olivier lui explique qu'il s'agit du quartier à la sortie du village direction Autigny, sur la droite, entre le Chemin des Petits Clos et la Route de la Côte. Il s'excuse qu'aucun plan ne soit présenté.

Il n'y a aucune autre question de la part de l'Assemblée communale, de ce fait, Madame Marianne Dey propose de passer au vote à main levée.

**Vote : L'objet est approuvé à grand majorité (61 voix pour et 8 abstentions).**

Madame Marianne Dey remercie l'Assemblée communale pour la confiance accordée.

Monsieur Patrick-Pierre Macherel rejoint l'Assemblée communale.

## **8. Divers**

### **Démission Eric Bovet**

Madame Marianne Dey tient à remercier une nouvelle fois Monsieur Eric Bovet et souligner son parcours, bien qu'un message dans ce sens a été publié dans le bulletin de juin 2020.

Le 30 juin 2020 était le jour du départ du vice-Syndic, Monsieur Eric Bovet. Des raisons personnelles l'ont obligé à quitter cette tâche qu'il affectionnait et pour laquelle il donnait beaucoup de son temps, et bien plus encore depuis sa retraite.

Monsieur Eric Bovet a été élu le 4 mars 2001. Il a dès alors pris sa fonction en tant que vice-Syndic. Durant cette période au sein de l'exécutif de la commune de Chénens, il a été en charge des dicastères des finances, des constructions, des terres communales et des forêts.

Durant toutes ces années, il a acquis beaucoup d'expérience et les dossiers n'ont plus eu de secret pour lui. Il a fait face à de nombreux changements auxquels il a fallu s'adapter comme par exemple FRIAC concernant les dossiers de constructions.

Presque 20 ans au sein d'un exécutif, c'est de nombreuses heures passées pour des séances, des assemblées, des rendez-vous pour pouvoir remplir cette fonction de milicien. Il a acquis bien sûr des connaissances et un savoir mais c'est surtout son aptitude et ses compétences qu'il a mis à disposition de la population et pour la gestion des affaires communales.

### **Présentation des nouveaux tenanciers de l'Auberge du Chêne**

Madame Marianne Dey est ravie de présenter Messieurs Yerly père et fils, nouveaux tenanciers du restaurant depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020. Fort heureusement, la fréquentation de l'Auberge a bien repris malgré la coupure due dans un 1<sup>er</sup> temps à l'arrêt de Monsieur Zanni et ensuite par la fermeture ordonnée suite au Covid-19.

### **Election tacite au Conseil communal**

Une seule liste comportant le nom d'un candidat ayant été déposée dans le délai légal, le Conseil communal, conformément à l'art. 97 de la loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques, a proclamé Madame Anne-Fanny Cotting élue Conseillère communale. La nouvelle élue prendra ses fonctions dès le 7 septembre prochain. Dès lors, l'élection complémentaire prévue pour le 27 septembre 2020 est annulée.

L'Assemblée félicite la nouvelle élue par ses applaudissements.

### **Permanence déchetterie**

Madame Marianne Dey remercie Monsieur Christian Demole pour avoir assuré les ouvertures de la déchetterie durant les quelques semaines où Monsieur Joseph Marro, surveillant, a dû être écarté de sa fonction car il était considéré comme personne à risque.

### **Solidarité Covid-19**

Madame Marianne Dey remercie toutes les personnes qui se sont mises à disposition pour les courses, apport de sacs à la déchetterie, etc. durant la crise sanitaire. Elle remercie également Madame Carmen Landolt Läubli pour la gestion et les aides apportées aux personnes âgées dès le début de la pandémie. Madame Marianne Dey a

elle-même aussi participé à cette aide en prenant des contacts téléphoniques auprès des personnes âgées.

Madame Carmen Landolt Läubli remercie la population pour la grande solidarité dans le village. Elle remercie également pour les services rendus.

### **Réservoir des Gottes**

Monsieur Christian Demole informe que les travaux d'assainissement du réservoir des Gottes sont terminés. Les travaux auront duré 8 mois, en lieu et place des 4-5 mois prévus (retard dû au Covid-19). Lors de l'assainissement, une mauvaise surprise a contraint de tirer une nouvelle ligne électrique afin d'avoir le nombre d'ampères nécessaires. Le budget a été bien tenu et nous devrions être en dessous de l'investissement voté. La prochaine étape sera la réalisation de l'assainissement du captage des Prés.

Monsieur Hans-Jörg Haslebacher demande s'il existe un système d'alarme en cas d'entrée par une tierce personne.

Monsieur Christian Demole confirme le système d'alarme par SMS et complète qu'il y a une porte d'entrée fermée à clé et que pour atteindre le local d'eau, il y a encore 2 portes, dont 1 à codes.

### **Piscine de la Résidence Saint-Martin à Cottens**

Madame Carmen Landolt Läubli précise que la loi scolaire exige des cours de piscine pour les élèves. Afin de répondre à cette demande, la Résidence Saint-Martin à Cottens a récemment construit une piscine, incluant dans le même bâtiment un cabinet médical ainsi que des appartements protégés pour les Aînés. Notre cercle scolaire a réservé pour l'année scolaire 2020-2021 80h de cours de natation. Les premières heures ont déjà eu lieu cette semaine. La piscine est également ouverte au public. Toutes les informations y relatives figurent sur notre site internet.

### **Questions :**

Monsieur Lucien Felder s'adresse en son nom et au nom des agriculteurs ayant des terres sur la commune de Chénens aux propriétaires de chiens ainsi qu'au Conseil communal. Les déjections des chiens dans les prairies provoquent chez le bétail des avortements, ce qui engendre de graves pertes financières pour les agriculteurs. Il demande une réelle prise de conscience de la part des propriétaires canins mais également du Conseil communal. Des panneaux ont été posés à plusieurs endroits par les agriculteurs, mais ils ont été détruits.

Monsieur Lucien Felder est applaudi par l'Assemblée communale.

Madame Marianne Dey prend note de l'intervention. Elle répond qu'un message sera publié dans ce sens dans le prochain bulletin communal et complète que la commune a posé des Robidog dans le village, elle comprend toutefois que cela puisse fâcher.

Monsieur Jean-Marie Piccand indique que les poubelles sont pleines.

Madame Marianne Dey répond qu'elles sont vidées chaque semaine.

Monsieur Denis Chardonnens soutient les remarques relatives aux déjections de chiens. Il demande à quand une poubelle pour les crottins de chevaux et combien de paysans ont des chiens.

Madame Carine Favre trouve dommage que le bureau communal soit fermé le vendredi, cela ne laisse pas la chance de pouvoir bénéficier des cartes journalières CFF en cas d'organisation de dernière minute pour le week-end. C'est ce qui lui est arrivé il y a un mois. Elle a organisé une sortie le vendredi pour le dimanche. 2 cartes étaient disponibles pour ce jour-là, mais le bureau étant fermé, elle n'a pas pu en bénéficier.

Madame Marianne Dey répond que si nécessaire, les membres du Conseil communal se tiennent volontiers à disposition pour délivrer des cartes journalières le vendredi ou le week-end, selon les disponibilités. Elle ne souhaite toutefois pas que cela devienne une habitude. Évidemment, la commune est la 1<sup>ère</sup> intéressée à vendre ces cartes.

Monsieur David Reynaud demande, maintenant que le secrétariat communal s'est renforcé en personnel, comment est géré le contentieux de la commune. Il relève au bilan les débiteurs impôts pas payés pour 2008 et 2009 et demande encore si des plans de paiement sont proposés.

Madame Marianne Dey répond qu'il peut y avoir du contentieux encore plus vieux et rappelle que tous les contribuables ne paient pas systématiquement leur dû. Lorsqu'il s'agit de vieilles dettes et que les débiteurs ne sont pas / ne vont pas revenir à meilleure fortune, il est décidé de les effacer. Cumulé sur les années, cela représente un montant important. Elle complète en confirmant que des arrangements de paiement sont proposés, parfois ils sont tenus, mais pas toujours. Cela est bien suivi du côté de la caisse communale. Des compléments d'informations sont demandés à la Caissière communale.

Madame Corinne Di Domenico complète que dans ces montants il y a des actes de défauts de biens, qui, pour certaines personnes bénéficiant de l'aide sociale, ne valent pas la peine d'être relancés. Toutes ces dettes sont suivies mais dans le cas où le contribuable n'est pas revenu à meilleure fortune, la procédure ne peut pas être relancée. D'autre fois, les actes de défauts de biens sont relancés et sont ainsi prolongés pour 20 ans, mais cela représente des frais pour la commune.

Monsieur Denis Chardonnens avait proposé lors de la dernière Assemblée communale d'envisager la réalisation d'un préau dans la cour d'école et demande des nouvelles à ce sujet.

Madame Carmen Landolt Läubli répond qu'aucune étude n'a été entreprise. La plupart du temps, lorsqu'il pleut, les enfants sont acheminés à l'école par leurs parents en voiture, ce qui pose par ailleurs des gros problèmes de sécurité. Ils sortent alors de la voiture pour rentrer dans le bus. De plus, comme il est demandé aux enfants de ne pas venir dans la cour 10 minutes avant le bus / avant le début de l'école, le Conseil communal ne voit pas l'utilité d'une telle installation, d'autant plus qu'un avant-toit est déjà présent sur une partie du bâtiment.

Monsieur Denis Chardonnens remercie pour les compléments d'informations. Il complète que si beaucoup de parents amènent leurs enfants en voiture à l'école, c'est que la traversée du village est dangereuse et qu'il n'y a pas de trottoir.

Monsieur Olivier Guyot précise que concernant le Valtraloc, le Service des ponts et chaussées (SPC), actuellement débordé, a pu se prononcer sur un calendrier approximatif, après de nombreux rappels de notre part. Une mise à l'enquête du projet devrait intervenir au printemps 2021 et la réalisation des travaux est attendue pour 2022. Il s'agit d'un sujet qui pourra être rediscuté lors d'une prochaine Assemblée communale,

mais pas en décembre. Nous suivons le dossier de près et relançons régulièrement le SPC, malheureusement nous ne pouvons pas faire plus.

Madame Carole Martin est nouvelle dans la commune. Elle ne situe pas bien le projet et en demande des explications.

Monsieur Olivier Guyot explique le projet Valtraloc, qui a pour but de sécuriser la traversée du village de Chénens (Route Cottens – Villaz-St-Pierre) en y ralentissant la circulation.

Monsieur Benoît Menoud tient à féliciter la démarche de Monsieur Michael Haslebacher concernant sa demande de mise en zone 30km/h. Plutôt que d'en discuter en Assemblée communale durant des années, il a pris les choses en mains en visitant les habitants du village et en sollicitant leur soutien par la signature du courrier. L'idée de lancer ce projet avec l'appui de la population est une belle démarche qu'il tient à relever.

Monsieur Olivier Guyot remercie pour l'intervention et remercie également Monsieur Michael Haslebacher pour son initiative.

L'Assemblée n'ayant plus de questions, Madame Marianne Dey tient à remercier ses collègues du Conseil communal pour leur travail, leurs compétences, leur collaboration et leur disponibilité. Ses remerciements vont également au personnel, sur qui le Conseil communal peut compter.

Au nom du Conseil communal, elle remercie l'Assemblée pour sa participation et son intérêt pour les affaires communales.

Le Conseil communal invite l'Assemblée à prendre le verre de l'amitié.

L'Assemblée remercie par ses applaudissements.

L'Assemblée est close à 21h46.

La Syndique

La Secrétaire communale

Marianne Dey

Lorane Pasquier